64

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE PAYERNE

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

"Maladaire"

ECHELLE 1:500 COORDONNEES MOYENNES 562 500/186 150

COMMUNE DE PAYERNE
Service des travaux
1530 PAYERNE
Tél. 037 626 530
Fax 037 626 526

Payerne, le 30 mai 1996

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du : 05 AOUT 1996

Le Syndic : Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du : 04 MARS 1997
au : 03 AVR. 1997

L'atteste :

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du : 04 SEP. 1997

Le Président : Le Secrétaire :

Approuvé par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, le : 10 DEC. 1997

Le Chef du Département :

LEGENDE

PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION
Transfert d'une zone intermédiaire en zone industrielle

VOIE DE CIRCULATION

BANDE DE VERDURE

REGLEMENT

1. La partie du territoire communal comprise à l'intérieur du plan partiel d'affectation "Maladaire", est régie par les dispositions du règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions, ZONE INDUSTRIELLE.

2. En application de l'art. 43 de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité III est attribué au plan partiel d'affectation "Maladaire".

3. Le présent document entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat du canton de Vaud; il abroge toutes dispositions antérieures contraires.

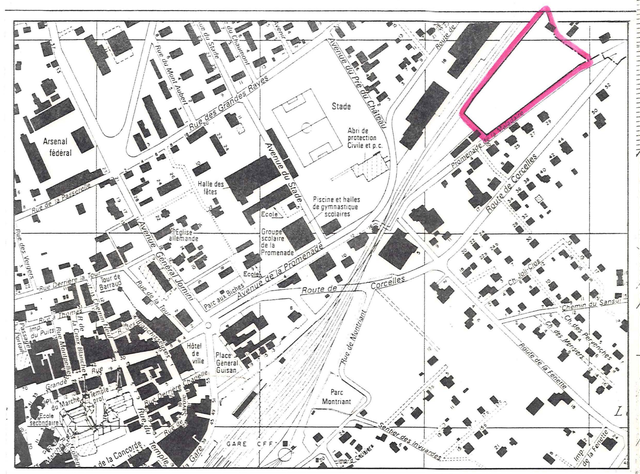
Arsenal fédéral
Stade
Abri de protection Civile et p.c.
Piscine et halles de gymnastique scolaires
Halle des fêtes
Groupe scolaire de la Promenade
Route de Corcelles
Place Général Guisan
Parc Montmant
Chemin du Sanglet
Avenue de la Promenade
Rue des Granges Rouges
Avenue du Stade
Rue de Montmant
Rue de la Concorde
Rue du Temple
Rue de la Gare
Rue de la Coulaz
Rue du Lac
Rue du Marché
Rue du Puits
Rue du Bourg
Rue de Lausanne
Rue de Fribourg
Rue de Lausanne
Rue de Lausanne
Rue de Lausanne